

ETUDES SECONDAIRES À L'ÉTRANGER : EQUIVALENCES

Le dossier d'équivalence doit comprendre

1. Les bulletins ORIGINAUX couvrant chaque année secondaire , les certificats et brevets (+ la fiche d'orientation de fin de 9 ^{ème} pour l'élève venant du Luxembourg)
2. Une copie de la carte d'identité ET un extrait d'acte de naissance ORIGINAL.
3. 76 euros (cette somme est fixée à 51 euros pour des étudiants issus de pays bénéficiaires de l'APD établie par l'OCDE); (pour une équivalence à un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, les frais s'élèvent à 200 euros -150 pour un pays membre de l'OCDE). Cette somme est transmise au service des Equivalences.

Remarques importantes

Tous les documents constitutifs d'un dossier d'équivalence doivent être produits si possible en originaux. S'il s'agit de copies, nous insistons spécialement sur l'obligation qu'elles soient d'une parfaite lisibilité. En aucune façon, un "fax" ne peut remplacer un original. Les copies certifiées conformes par l'établissement étranger ne sont pas acceptés par l'administration. Pour des équivalences de certains pays, des démarches particulières peuvent être demandées.

Tableau simplifié récapitulatif des correspondances

	BELGIQUE	FRANCE	LUXEMBOURG	PORTUGAL
<i>12 ans</i>	1 ^{ère}	5 ^{ème}	7 ^{ème}	7 ^{ème}
<i>13 ans</i>	2 ^{ème}	4 ^{ème}	8 ^{ème}	8 ^{ème}
<i>14 ans</i>	3 ^{ème}	3 ^{ème}	9 ^{ème}	9 ^{ème}
<i>15 ans</i>	4 ^{ème}	2 ^{ème}	10 ^{ème} - 11 ^{ème}	10 ^{ème}
<i>16 ans</i>	5 ^{ème}	1 ^{ère}	12 ^{ème}	11 ^{ème}
<i>17 ans</i>	6 ^{ème}	Terminale	13 ^{ème}	12 ^{ème}
<i>18 ans</i>	7 ^{ème}			13 ^{ème}

LA DEMANDE NE PEUT ETRE INTRODUITE QUE SI NOUS SOMMES EN POSSESSION DE TOUS LES DOCUMENTS ET DE LA PREUVE DE PAIEMENT.